

# Université Catholique de Lyon - TARIFS DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE 2020-2021

FRAIS DE SCOLARITE	T1	T2	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9	T10	T11	T12
NIVEAU DE REVENU (IMPOSABLE OU FISCAL DE REFERENCE*)	Plus de 180 001€	De 140 001€ à 180 000€	De 100 001€ à 140 000€	De 80 001€ à 100 000€	De 63 001€ à 80 000€	De 54001€ à 63000€	De 45001€ à 54000€	De 36001€ à 45000€	De 27001€ à 36000€	De 24001€ à 27000€	Moins de 24000€	Boursier échelon 1 et plus
LICENCE de psychologie	6 815 €	-5% 6 474,25 €	-10% 6 134 €	-15% 5 792,75 €	-25% 5 111,25 €	-36% 4 361,60 €	-40% 4 089 €	-50% 3 407,50 €	-60% 2 726,00 €	-68% 2 180,80 €	-76% 1 635,60 €	-78% 1 499,30 €
MASTER "Psychologie clinique de l'enfant et de l'adolescent"	7 625 €	-3% 7 396,25 €	-5% 7 243,75 €	-10% 6 862,50 €	-15% 6 481,25 €	-20% 6 100,00 €	-25% 5 718,75 €	-30% 5 337,50 €	-35% 4 956,25 €	-40% 4 575,00 €	-45% 4 193,75 €	-50% 3 812,50 €

FC Licence	FC Master
7 905 €	8 845 €

FRAIS ANNEXES	
- Frais d'admissibilité ( pour les candidatures - hors parcoursup )	95 €
- Remise à niveau ( optionnel )	742 €
- Bibliothèque ( obligatoire )	42 €
- Cotisation santé ( obligatoire )	25 €
- Fédération des étudiants de l'UCLy ( obligatoire )	9 €
- Frais de conventionnement ( obligatoire - gratuit pour les boursiers )	L 170€ / M 243€
- Assurance Scolarité ( optionnel - se calcule sur les frais de scolarité + frais annexes )	1,80%

### Règles d'application de la grille tarifaire :

- Avis d'imposition de référence : **avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018\* des parents de l'étudiant** (revenu le plus important entre le revenu imposable et le revenu fiscal de référence).
- En cas de **parents séparés**, un revenu de référence des parents de l'étudiant sera reconstitué (fournir les 2 avis d'imposition).
- Pour les **parents non mariés ou pacsés** (ayant des avis d'imposition séparés mais vivant à la même adresse), les revenus qui seront pris en compte seront ceux des deux parents (fournir les 2 avis d'imposition)
- Au-delà de **4 parts** (sur la ou l'une des fiches d'imposition), sera appliqué le tarif correspondant à la tranche directement **inférieure**.
- À défaut de **transmission** de(s) avis d'imposition de référence, et/ou des documents justifiant votre situation, le **tarif T1** sera appliqué.
- Réduction pour les **fratries** = - 5% par enfant à partir de 2 enfants inscrits à l'UCLy (inscrit à un cursus complet diplômant) / - 8% par enfant à partir de 3 enfants inscrits à l'UCLy (inscrit à un cursus complet diplômant)
- Un escompte de 1,5% vous sera accordé en cas de **paiement comptant** des frais de scolarité 2020-2021 (formation initiale) avant le 31 aout 2020.

### Cas particulier :

- Pour les étudiants de **nationalité étrangère** arrivant de l'étranger, la règle de base est l'application du tarif T1.
- Pour l'étudiant **déclaré fiscalement seul et/ou percevant une pension alimentaire**, les revenus qui seront pris en compte seront ceux de la famille cumulés à ceux de l'étudiant (fournir les 2 avis d'imposition).
- En cas de perte d'emploi, décès d'un des parents, ou tout autre accident de la vie ayant **pour conséquence une forte baisse de revenus en 2019 ou 2020**, nous pourrions prendre en compte cette nouvelle situation (fournir tout document justifiant de la situation et fournir les 12 derniers justificatifs de revenus afin de reconstituer une année de ressource).